



HAUTS-DE-SEINE)

mairie de **Clamart**

CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 25 JANVIER 2012

Par suite d'une convocation en date du 7 janvier 2012, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Philippe KALTENBACH, Maire de Clamart en exercice.

**ETAIENT PRESENTS** : M. KALTENBACH Philippe - Mme RAKOFF Isabelle - M. DUBUT Daniel - Mme POIRIER Marie Catherine - M. SEYLER Jean Marc - M. WALDTEUFEL Philippe - Mme DERETHE Mireille - M. MEIER Dominique - Mme ALTAMIRANO Juana - M. LUTAUD Philippe - Mme DENNOUNE Joëlle - M. KEHYAYAN Georges - Mme MORGERE Françoise - M. AUBINEAU Gérard - M. FAYOLLE Matthieu - M. RAMOGNINO Pierre - Mme TRITZ Régine - M. DORMOIS Michel - Mme ROUX Claire - Mme LOUBAKI Marie-Jeanne - Mme PIVIN Dominique - M. WARTELLE Lionel - M. GAZEILLES Vincent - Mme MARTIN Catherine - M. LEHOUX Laurent - Mme REMY Violaine - Mme ANSTETT Emilie - Mme DIALLO Maly - M. BURNICHON Pierre - Mme CHAPPEY Claude (jusqu'au point 2) - Mme HUARD Colette (jusqu'au point 2) - Mme QUILLERY Christine (jusqu'au point 2) - M. DELOM Christian - M. KEHYAYAN Serge (jusqu'au point 2) - Mme ADIL Rachel - M. ARTINIAN Grégoire (à partir du point 3) - M. BERGER Jean-Didier (jusqu'au point 2).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme JEROME Vanessa  
SOULABAILLE François  
Mme BEKHALED Nadia  
M. MURADIAN Franck  
Mme LOISEL Sylvie  
M. PIAN Francis

Mme POIRIER Marie-Catherine  
M. WARTELLE Lionel  
M. Georges KEHYAYAN  
M. Daniel DUBUT  
M. WALDTEUFEL Philippe  
M. Christian DELOM

### **ABSENTS EXCUSES :**

Mme CHAPPEY Claude (à partir du point 3) - Mme HUARD Colette (à partir du point 3) - Mme QUILLERY Christine (à partir du point 3) - M. KEHYAYAN Serge (à partir du point 3) - M. ARTINIAN Serge (jusqu'au point 2) - M. BERGER Jean-Didier (à partir du point 3) Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

1. Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
2. Monsieur Gérard AUBINEAU est désigné pour remplir ces fonctions.
3. **REJETTE** à la majorité (6 voix pour) la demande de Monsieur Jean-Didier Berger tendant au report de la présente séance du Conseil Municipal.

Toute correspondance  
doit être adressée

à Monsieur le Maire

Hôtel de ville

Place Maurice Gunsbourg

92141 Clamart Cedex

Tél. : 01 46 62 35 35

e-mail : [mairie@clamart.fr](mailto:mairie@clamart.fr)

[www.clamart.fr](http://www.clamart.fr)

### ***Suspension de séance à 20H45***

4. **DEBAT** sur les activités du conseil de quartier du Trivaux-Garenne - 3F conformément à l'article 12 du règlement intérieur du Conseil Municipal.

## Reprise de séance à 21H10

5. **APPROUVE** à l'unanimité les termes de la convention de refacturation avec la Communauté d'Agglomération Sud de Seine pour le fonctionnement de chaque service transféré et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.
6. **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de transfert de l'actif et du passif des équipements transférés à la Communauté d'agglomération Sud de Seine au 1<sup>er</sup> avril 2011, établissant contradictoirement entre les deux parties cette mise à disposition, notamment d'un point de vue budgétaire et comptable et **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer pour le compte de la Ville.
7. **PREND ACTE** du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine pour l'année 2010.
8. **APPROUVE** à l'unanimité les demandes éventuelles de prise en charge des frais de garde, engagées par les élu(e)s qui ne perçoivent pas d'indemnités de fonction tels que définis par l'article L. 2123-18-2 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant que ce remboursement se fera sur présentation d'un justificatif, ne concerne que les enfants jusqu'à 11 ans révolus et ne peut se cumuler avec toute autre forme de remboursement perçu par ailleurs.
9. **VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA RESTAURATION MUNICIPALE ET DE L'OFFICE DU TOURISME POUR 2012 :**

**ADOpte** dans son ensemble à la majorité (1 élu ne prenant pas part au vote, 1 contre) le budget primitif principal de la ville et des budgets annexes de la restauration municipale et de l'office du tourisme pour l'exercice 2012.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA VILLE :**

**ADOpte** dans son ensemble à la majorité (1 élu ne prenant pas part au vote, 1 contre) le budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2012.

**DECIDE** de voter le budget de la ville au niveau du chapitre et/ou par opérations listées (pour la section d'investissement) comme suit :

#### *Dépenses de fonctionnement*

		NPPV	Pour	Contre	Abs
Chapitre 011 : Charges à caractère général	12 681 531,72	1	34	1	2
Chapitre 012 : Charges de personnel et assimilé	35 494 870,00	1	28	1	8
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	4 088 944,36	1	34	1	2
Chapitre 66 : Charges financières	1 353 346,57	1	34	1	2
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	954 199,31	1	34	1	2
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre section	2 800 000,00	1	34	1	2
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	3 167 611,37	1	34	1	2
	<b>60 540 503,33</b>				

#### *Recettes de fonctionnement*

		NPPV	Pour	Contre	Abs
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 639 979,72	1	34	1	2
Chapitre 73 : Impôts et taxes	35 416 245,00	1	34	1	2
Chapitre 74 : Dotations et participations	16 460 771,99	1	34	1	2
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	826 829,32	1	34	1	2
Chapitre 013 : Atténuation de charges	46 000,00	1	34	1	2
Chapitre 76 : Produits financiers	10 000,00	1	34	1	2
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	133 500,00	1	34	1	2
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre section	7 177,30	1	34	1	2
	<b>60 540 503,33</b>				

#### *Dépenses d'investissement hors opérations*

NPPV	Pour	Contre	Abs
------	------	--------	-----

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et reserves	2 550 631,00	1	34	1	2
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	4 621 440,17	1	34	1	2
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	1 501 500,00	1	34	1	2
Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées	6 303 600,58	1	34	1	2
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	12 012 594,85	1	28	1	8
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	6 769 942,00	1	34	1	2
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	1 556 500,00	1	34	1	2
Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers	1 070 000,00	1	34	1	2
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre section	7 177,30	1	34	1	2
Chapitre 041 : opérations patrimoniales	9 554 979,98	1	34	1	2
	<b>45 948 365,88</b>				

**Opérations d'investissement : dépenses**

		NPPV	Pour	Contre	Abs.
Opération 28 : Réaménagement locaux administratifs	340 000,00	1	34	1	2
Opération 34 : Opération îlot Camus	50 000,00	1	34	1	2
Opération 38 : Construction Ecole Jardin Parisien	4 194 000,00	1	34	1	2
Opération 40 : Restructuration Hôtel de Ville	611 500,00	1	34	1	2
Opération 41 : 13 rue de Bièvres	3 352 000,00	1	34	1	2
Opération 42 : Réhabilitation ancienne crèche départementale	90 000,00	1	34	1	2
Opération 44 : Parc paysager Picardie	1 650 000,00	1	34	1	2
Opération 45 : CTM Espaces Verts	37 200,00	1	34	1	2
Opération 46 : Reconstruction du campus Trivaux Garenne	1 701 000,00	1	34	1	2
Opération 47 : Réaménagement du stade de la plaine	246 000,00	1	28	1	8
Opération 48 : Création crèche Perthuis	978 600,00	1	34	1	2
Opération 49 : Aménagement de l'ancienne gendarmerie	1 271 000,00	1	34	1	2
Opération 50 : Crèche Général de Gaulle	475 500,00	1	34	1	2
	<b>14 996 800,00</b>				

**Recettes d'investissement**

		NPPV	Pour	Contre	Abs.
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	5 920 386,00	1	34	1	2
Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues	6 934 127,00	1	34	1	2
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés	16 197 266,53	1	34	1	2
Chapitre 23 : Immobilisation en cours	0,00	1	34	1	2
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	1 825 000,00	1	34	1	2
Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers	1 070 000,00	1	34	1	2
Chapitre 024 : Produits des cessions	13 475 795,00	1	34	1	2
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre section	2 800 000,00	1	34	1	2
Chapitre 041 : opérations patrimoniales	9 554 979,98	1	34	1	2
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	3 167 611,37	1	34	1	2
	<b>60 945 165,88</b>				

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 DU SERVICE ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE :**

**ADOpte** dans son ensemble à la majorité (1 élu ne prenant pas part au vote et 1 contre) le budget primitif du service annexe de la restauration municipale pour l'année 2012.

**DECIDE** de voter le budget annexe de la Restauration Municipale au niveau du chapitre comme suit :

**Dépenses de fonctionnement**

		NPPV	Pour	Contre	Abstent.
Chapitre 011 : Charges à caractère général	105 016,37	1	36	1	0
Chapitre 012 : Charges de personnel et assimilé	94 223,00	1	36	1	0
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	4 500,00	1	36	1	0

203 739,37

**Recettes de fonctionnement**

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses  
 Chapitre 74 : Dotations et participations  
 Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante  
 Chapitre 77 : Produits exceptionnels

	NPPV	Pour	Contre	Abstenti
82 000,00	1	36	1	0
4 218,01	1	36	1	0
116 521,36	1	36	1	0
1 000,00	1	36	1	0
<b>203 739,37</b>				

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 DU SERVICE ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME :**

**ADOpte** dans son ensemble à la majorité (1 élu ne prenant pas part au vote et 1 contre) le budget primitif du service annexe de l'Office du Tourisme pour l'année 2012.

**DECIDE** de voter le budget annexe de l'Office du Tourisme au niveau du chapitre comme suit :

**Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 011 : Charges à caractère général  
 Chapitre 012 : Charges de personnel et assimilé  
 Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

	NPPV	Pour	Contre	Abstenti
35 914,00	1	36	1	0
67 167,00	1	36	1	0
1 000,00	1	36	1	0
<b>104 081,00</b>				

**Recettes de fonctionnement**

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses  
 Chapitre 73 : Impôts et taxes  
 Chapitre 74 : Dotations et participations  
 Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante  
 Chapitre 77 : Produits exceptionnels

	NPPV	Pour	Contre	Abstenti
3 000,00	1	36	1	0
75 000,00	1	36	1	0
0,00	1	36	1	0
25 081,00	1	36	1	0
1 000,00	1	36	1	0
<b>104 081,00</b>				

**Dépenses d'investissement hors opérations**

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

	NPPV	Pour	Contre	Abstenti
30 000,00	1	36	1	0
<b>30 000,00</b>				

**Recettes d'investissement hors opérations**

Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues

	NPPV	Pour	Contre	Abstenti
30 000,00	1	36	1	0
<b>30 000,00</b>				

10. **APPROUVE** à l'unanimité le principe d'aménagement de l'avenue Jean Jaurès, entre la rue Gabriel Péri et la rue de Vanves (le carrefour de la Fourche), et le plan de financement correspondant, et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la Région d'Ile-de-France et auprès du Syndicat des Transports d'Ile-de-France une subvention au taux maximum pour ces travaux de voirie dans le cadre du contrat d'axe 189, et à signer toutes les pièces afférentes.
11. **APPROUVE** à l'unanimité les termes de l'avenant n°1 au marché relatif à la modernisation, la mise en conformité et l'entretien du parc d'ascenseurs communaux avec la société SACAMAS ayant pour objet de modifier la liste des sites prévus au marché et d'ajouter la maintenance préventive de nouveaux matériels pour un montant forfaitaire annuel de 3 420 € HT et **PRECISE** que les montants du marché pour la maintenance corrective ainsi que pour l'option d'astreinte sont inchangés.
12. **APPROUVE** à l'unanimité le marché relatif à la location de cars avec et sans chauffeur pour les besoins des divers services de la ville de Clamart et notamment le transport d'enfants pour

les services enfance, jeunesse et vie scolaire et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec la société SAVAC sise 37, rue de Dampierre – 78460 CHEVREUSE pour un montant annuel maximum de 193 000 € HT.

**13. PREND ACTE** à l'unanimité de la liste des acquisitions et des cessions réalisées par la commune sur son territoire au cours de l'année 2011.

**14. APPROUVE** à l'unanimité l'acquisition de la partie de parcelle, cadastrée section U n° 121, pour 400 m<sup>2</sup>, sise 121/123 rue Pierre Brossolette, dans les conditions précitées pour intégration au terrain d'assiette de l'école des Rochers et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à ladite acquisition.

**15. APPROUVE** les montants de subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2012 sur les différents secteurs de la manière suivante :

- Vie associative .....	169 382,00 €
- Association des Territoriaux de Clamart	29 000,00 €
- Commerce .....	42 439,47 €
- Culture.....	8 900,00 €
- Petite enfance .....	188 560, 00 €
- Jeunesse / Prévention / sécurité .....	4 000,00 €
- Sports .....	777.500,00 €

et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement des subventions, déductions faites des avances votées par délibération du 14 décembre 2011 comme suit :

	ASSOCIATIONS	MONTANT	VOTE	NPPV
1	A.B.C.D.'AIR	300,00 €	Unanimité	X
2	ACCES danse	1 100,00 €	Unanimité	X
3	AMICALE PHILATELIQUE DE CLAMART	150,00 €	Unanimité	X
4	AMIS DE TSUICA	500,00 €	Unanimité	X
5	AMIS DE CLAMART	700,00 €	Unanimité	X
6	ARTGORA	200,00 €	Unanimité	X
7	ATELIER THEATRAL ADULTES	300,00 €	Unanimité	X
8	CAVALIER ROUGE (LE)	200,00 €	Unanimité	X
9	CHORALE LES BRIERES	700,00 €	Unanimité	X
10	CLAMART ACCUEIL	500,00 €	Unanimité	X
11	CLAMART RELIURE	500,00 €	Unanimité	X
12	CLUB D'ACTIVITES FEMININES DE CLAMART	800,00 €	Unanimité	X
13	CLUB AMITIES et CULTURE	270,00 €	Unanimité	X
14	DETECT'YVES	500,00 €	Unanimité	X
15	DIRE LE MONDE Fonctionnement	250,00 €	Unanimité	X
16	DIRE LE MONDE projet	1 750,00 €	Unanimité	X
17	ECELLE DE SOIE (L')	200,00 €	Unanimité	X
18	ENSEMBLE VOCAL ACCORD	300,00 €	Unanimité	X

19	ESPACE SAINT JO LE VIEUX THEATRE		2 500,00 €	Unanimité	X
20	FRATERNITE (LA)		1 200,00 €	Unanimité	X
21	HARMONIE DE CLAMART		16 800,00 €	Unanimité	X
22	HOP ET RATS		200,00 €	Unanimité	X
23	ICPC (INSTITUT CULTUREL PORTUGAIS DE CLAMART)		300,00 €	Unanimité	X
24	IMPROMPTUS (LES)		400,00 €	Unanimité	X
25	LAVOIR GRANGES D'ABRAHAM		3 000,00 €	Unanimité	X
26	M.C. BIG BAND		1 000,00 €	Unanimité	X
27	POLY-SONG (chorale ATOUT CŒUR)		300,00 €	Unanimité	Mme Déréthé
28	RECREASOIE		610,00	Unanimité	X
29	SCOUTS DE France GROUPE SAINT PIERRE/SAINT PAUL		1 500,00 €	Unanimité	X
30	UNIVERSITE POPULAIRE CLAMARTOISE		700,00 €	Unanimité	X
<b>EDUCATION / PREVENTION</b>					
31	APEAC CLAMART		1 000,00 €	Unanimité	X
32	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE ALAIN FOURNIER		305,00 €	Unanimité	X
33	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DES PETITS PONTS		305,00 €	Unanimité	X
34	ASSOCIATION SPORTIVE collège MAISON BLANCHE		305,00 €	Unanimité	X
35	FOYER SOCIO EDUCATIF LYCEE J. MONOD		500,00 €	Unanimité	X
36	PREVENTION ROUTIERE (LA)		350,00 €	Unanimité	X
37	PROTECTION CIVILE (AMICALE DE LA)		2 300,00 €	Unanimité	X
<b>ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES / ANCIENS COMBATTANTS</b>					
38	ACPG - CATM CLAMART		100,00 €	Unanimité	X
39	COMITE D'UNION DES ANCIENS COMBATTANTS VEUVES DE GUERRE DE CLAMART		1 500,00 €	Unanimité	M.Aubineau
40	COMITE DU SOUVENIR DU GENERAL DE GAULLE		100,00 €	Unanimité	X
41	FNACA COMITE DE CLAMART		200,00 €	Unanimité	X
42	SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE 406ème SECTION		100,00 €	Unanimité	X
43	U.N.C. UNION NATIONALE DES COMBATTANTS		100,00 €	Unanimité	X
44	U.N.P. 92 SUD EST Union Nationale des Parachutistes		120,00 €	Unanimité	X
45	SEMLH STE D'ENTRAIDE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR		100,00 €	Unanimité	X

<b>JUMELAGE / SOLIDARITE INTERNATIONALE</b>					
46	COMITE DE JUMELAGE DE CLAMART (5villes)		7 200,00 €	Unanimité	Mme Déréthé-M.Aubineau-
47	DAMES ARMENIENNES AMIES DES ECOLES TEBROTZASSERE		600,00 €	Unanimité	X
48	FEMMES SENEGALAISES DE MISSIRAH (Association) Fonctionnement		400,00 €	Unanimité	X
49	FRANCO NORD AFRICAINE 92		500,00 €	Unanimité	X
50	GTMC GROUPE TIERS MONDE CLAMART		700,00 €	Unanimité	X
51	JAF Jeunesse arménienne de France		700,00 €	Unanimité	X
52	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES Du COLLEGE ARMENIEN SAMUEL MOORAT		1 500,00 €	Unanimité	X
53	S.P.FA. SOLIDARITE PROTESTANTE France ARMENIE		1 500,00 €	Unanimité	X
<b>ENVIRONNEMENT / EMPLOI / INSERTION /</b>					
54	ARPEIJE		14 000,00 €	Unanimité	Mme ADIL
55	CLUB GEOLOGIQUE		2 000,00 €	Unanimité	X
56	DERAILLEURS DE CLAMART (LES)		400,00 €	Unanimité	X
57	STE REGIONALE D'HORTICULTURE ET ARBORICULTURE		800,00 €	Unanimité	X
58	ESPACES		39 000,00 €	Unanimité	X
59	JARDINS PARTAGES DES GALVENTS (LES)		300,00 €	Unanimité	Mme TRITZ
60	RELAIS CONSEILS DE CLAMART		200,00 €	Unanimité	X
<b>HANDICAP / SANTE</b>					
61	A.P.F. Association des Paralysés de France		305,00 €	Unanimité	X
62	France ALZHEIMER		1 000,00 €	Unanimité	X
63	RESEAU DE SANTE RESSOURCE		500,00 €	Unanimité	X
64	VMEH (Visite des malades dans les Ets hospitaliers)		150,00 €	Unanimité	X
65	PAPILLONS BLANCS DES RIVES DE SEINE		2 500,00 €	Unanimité	X
66	POLYSONGS bar solidaire L'Autrement Bon		1 000,00 €	Unanimité	Mme Déréthé
67	UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles des maladies psychiques)		300,00 €	Unanimité	X
<b>FAMILLE / SOLIDARITE / ASSOCIATIONS CARITATIVES</b>					

68	A.G.F (Association Générale des Familles)		1 050,00 €	Unanimité	X
69	ARPE		10 000,00 €	Unanimité	X
70	CENTRE D'INFORMATION FEMININ (CIDFF)		19 000,00 €	Unanimité	X
71	ENFANCE et FAMILLE D'ADOPTIONS DES HAUTS DE SEINE E.F.A. 92		100,00 €	Unanimité	X
72	CROIX ROUGE FRANCAISE		2 200,00 €	Unanimité	X
73	PETITS FRERES DES PAUVRES (LES)		1 800,00 €	Unanimité	X
74	PHARE (LE)		500,00 €	Unanimité	X
75	RESTAURANTS DU CŒUR (LES)		5 000,00 €	Unanimité	X
76	SEL (SYSTEME ECHANGES LOCAL)		400,00 €	Unanimité	X
77	SECOURS CATHOLIQUE		1 400,00 €	Unanimité	X
78	SOLIDARITE LOISIRS		6 500,00 €	Unanimité	M.Lehoux- M.Aubineau
79	STELA Maison de retraite Sainte Emilie		762,00 €	Unanimité	X
	<b>Montant total VIE ASSOCIATIVE</b>		<b>169 382,00 €</b>	Unanimité	X
<b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>					
1	CLAMASS'TER ASSOCIATION DES TERRITORIAUX DE CLAMART		29 000,00 €	Unanimité	X
<b>COMMERCE</b>					
2	CLAMART COMMERCES ARTISANS		3 500,00 €	Unanimité	X
3	ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU CENTRE COMMERCIAL DES HAUTS DE CLAMART		3 500,00 €	Unanimité	X
4	UNION COMMERCIALE DES MARCHANDS ETALAGISTES DES MARCHES DE CLAMART		35 439,47 €	Unanimité	X
	<b>Montant total</b>		<b>42 439,47 €</b>	Unanimité	X
<b>CULTUREL</b>					
5	SBAC (STE DES BEAUX ARTS DE CLAMART)		4 900,00 €	Unanimité	X
6	AMIS DE SOPHIE TAEUBER ET JEAN ARP		4 000,00 €	Unanimité	X
	<b>Montant total</b>		<b>8 900,00 €</b>	Unanimité	X
<b>SCE JEUNESSE / PREVENTION / SECURITE</b>					
7	NOUVELLES VOIES		4 000,00 €	Unanimité	X
<b>PETITE ENFANCE</b>					
8	LES PIOUS PIOUS		61 800,00 €	Unanimité	X
9	CRECHE PARENTALE LES COCCINELLES		61 800,00 €	Unanimité	X
10	PILOTIN		63 860,00 €	Unanimité	X
11	AMPE		1 100,00 €	Unanimité	X
	<b>Montant total</b>		<b>188 560,00 €</b>	Unanimité	X

SUBVENTIONS SPORTS					
1	ABAC Badminton Châtillon		500,00 €	Unanimité	X
2	CSMC ATHLETISME		28 650,00 €	Unanimité	X
3	CLAMART BASKET		39 950,00 €	Unanimité	X
4	CCR92 (course à pied)		2 000,00 €	Unanimité	X
5	CVB92 VOLLEY		115 450,00 €	Majorité (6 contre)	M.Lehoux
6	CSMC CYCLISME		35 950,00 €	Unanimité	X
7	CSME (Montagne Escalade)		17 400,00 €	Unanimité	X
8	Club d'Escrime de Clamart		10 600,00 €	Unanimité	X
9	CSMC FOOTBALL		96 900,00 €	Unanimité	X
10	Clamart Gymnastique		106 600,00 €	Unanimité	X
11	Clamart Handball		32 850,00 €	Unanimité	X
12	Clamart Handisport		3 000,00 €	Unanimité	X
13	CSMC JUDO		32 450,00 €	Unanimité	X
14	CSMC NATATION		19 600,00 €	Unanimité	X
15	ERCC Modèles réduits		500,00 €	Unanimité	X
16	Le NAUTILE		8 600,00 €	Unanimité	X
17	Office Municipal des Sports		1 600,00 €	Unanimité	M.Lehoux- M.Seyler- M.Aubineau-
18	CLAMART RUGBY 92		97 900,00 €	Unanimité	X
19	SPELEO Groupe des Hauts de Seine		400,00 €	Unanimité	X
20	ACTKD (Tae KWon Do)		3 000,00 €	Unanimité	X
21	TENNIS CLUB DE CLAMART		13 950,00 €	Unanimité	X
22	CSMC TENNIS DE TABLE		34 000,00 €	Unanimité	X
23	AS VO Thuat		500,00 €	Unanimité	X
24	CSMC VOLLEY		75 150,00 €	Unanimité	X
	<b>Montant total</b>		<b>777 500,00 €</b>	<b>Unanimité</b>	<b>X</b>

**16. APPROUVE** à l'unanimité les termes du règlement des trois opérations d'aides directes aux commerçants et artisans clamartois sédentaires dans le cadre des travaux de modernisation de leurs points de vente réalisés durant la mise en œuvre de la troisième tranche annuelle du programme FISAC «pour une dynamisation concertée du commerce et de l'artisanat clamartois», sous réserve de confirmation des taux d'interventions envisagés par décision du secrétariat d'état au Commerce.

**17. APPROUVE** à l'unanimité les termes du règlement des deux opérations d'aides directes aux commerçants et artisans non sédentaires abonnés aux marchés de Clamart dans le cadre de

travaux de modernisation de leurs équipements professionnels réalisés durant la mise en œuvre de la troisième tranche annuelle du programme FISAC «pour une dynamisation concertée du commerce et de l'artisanat clamartois», sous réserve de confirmation des taux d'interventions envisagés par décision du Secrétariat d'Etat au Commerce.

**18. APPROUVE** à l'unanimité les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Clamart, l'Inspection académique et la Communauté d'Agglomération Sud-de-Seine afin de fixer les modalités d'organisation du Prix Littéraire de la Ville de Clamart et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et les éventuels avenants s'y rapportant.

**19. DECIDE** à l'unanimité de procéder à cette élection au scrutin public, conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales et **DESIGNE** à l'unanimité Madame Mireille DERETHE en tant que titulaire et Monsieur Pierre BURNICHON en tant que suppléant pour siéger au sein du Conseil de Vie Sociale (CVS) du service d'accompagnement foyer intégré « les Hauts de Clamart » des Amis de l'Atelier.

**20. DECIDE** à l'unanimité de s'associer à la mise en concurrence organisée par le CIG de la petite couronne, en vue de la conclusion d'un contrat de protection sociale complémentaire des agents (santé et prévoyance) à adhésion facultative couvrant les garanties des agents de la collectivité et **DECIDE** de solliciter, dans ce cadre, l'étude de la :

- Protection santé complémentaire
- Prévoyance contre les accidents de la vie.

**21. DECIDE** à l'unanimité la modification d'un emploi de chargé de missions prévention / sécurité, emploi à temps complet contractuel au titre de l'article 3 alinéa 4 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 pour une durée de trois ans renouvelable dont les activités consisteront à :

- Assurer la coordination du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD),
- Assurer la coordination du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Et **SUPPRIME** la délibération du Conseil Municipal prise en séance du 30 mai 2002 portant recrutement d'un chargé de mission prévention / sécurité.

Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23H00.

Le Sénateur - Maire,



Philippe KALTENBACH